

ATTESTATION POUR LES PARTICULIERS

dimanche 20 octobre 2024

5^{ème} Bourse multicollections

sous le marché couvert- face à la cathédrale
5€ le mètre linéaire – entrée 1€

date limite d'inscription : 6 octobre 2024

organisée par le **Club philatélique sénonais**

joindre obligatoirement la photocopie recto/verso de votre carte d'identité

Je soussigné(e),

NOM Prénom.....

Né(e) leDépartement.....

Lieu

Adresse

CP Ville

Tél..... Email

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée lepar.....

N° immatriculation de mon véhicule

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-2 du code de commerce),
- ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal).

Reconnais avoir pris connaissance du règlement – Lu et approuvé

Fait àle

Signature

5€X mètres . Ci-joint règlement de€

REGLEMENT INTERIEUR

Bourse toutes collections à Sens le 20 octobre 2024

Art 1 --> Règlement applicable à tous les exposants de la 5^{ème} bourse toutes collections de Sens du 20 octobre 2024, aux visiteurs, aux exposants et à ses organisateurs.

Art 2 --> La bourse est organisée par le Club philatélique sénonais. Son but est de favoriser entre visiteurs et exposants, les contacts, échanges et transactions centrés sur les collections.

Art 3 --> La bourse est ouverte à tous, professionnels, associations, collectionneurs amateurs, les organisateurs se réservent le droit de refuser l'admission de tel ou tel exposant ou visiteur.

Art 4 --> Les réservations sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription. Il est interdit d'ajouter des tables. Installation des stands à partir de 7h et avant 9h. Pas de démontage des stands avant 16h30.

Art 5 --> Inscriptions et accès.

L'inscription et l'accès à la bourse impliquent la réception préalable par les organisateurs du bulletin de réservation dûment rempli et du règlement de chaque exposant à l'ordre du CPS.

L'accès du public : de 9h à 17h.

Tarification des tables mises à disposition des exposants : 5 euros le mètre.

Les emplacements non occupés à 9h, sauf éventuel retard indiqué par téléphone, seront remis à la disposition des organisateurs. Les annulations ne seront plus acceptées après le 6 octobre 2024

La sous location d'emplacement et du matériel est interdite.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le règlement ou qui troublerait le bon ordre et la moralité de la manifestation et ce sans remboursement.

Art 6 --> Responsabilités.

Les exposants sont seuls responsables : de la mise en place et du démontage de leur stand, de la surveillance de leur propre matériel, des éventuels dommages causés aux locaux et matériels mis à leur disposition, **chaque exposant devant être couvert par une assurance responsabilité civile**. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets exposés.

Art 7 --> Consignes de sécurité.

Pendant toute la durée de la Bourse, il est interdit: de fumer à l'intérieur des locaux, d'encombrer les allées et les accès aux dispositifs de lutte contre l'incendie ou de gêner l'ouverture des issues de secours, de laisser les enfants sans surveillance. Les animaux sont interdits.

Le CPS.